Annexe n° 5 à la délibération n° 24-3 du 8 janvier 2024

LES MILANDES
CASTELNAUD
MARQUEYSSAC
BEYNAC

# CRÉATION D'UNE BOUCLE MULTIMODALE D'ACCÈS AUX DEUX RIVES DE LA VALLÉE DE LA DORDOGNE,

## AU COEUR DU TRIANGLE D'OR
### LES MILANDES-CASTELNAUD LA CHAPELLE-MARQUEYSSAC-BEYNAC,

## POUR DE NOUVELLES MOBILITÉS SÉCURISÉES

***NOTE DE SYNTHÈSE***

LES MILANDES
CASTELNAUD
MARQUEYSSAC
BEYNAC

# Sommaire

I. Introduction ..... 5
II. Contexte du projet ..... 6
A. Un nouvel enjeu de mobilité ..... 6
B. Une intermodalité organisée autour du transport ferroviaire ..... 7
C. Principales étapes du projet ..... 8
III. Le projet à l'issue de la concertation ..... 11
A. Objectifs du projet ..... 11
B. Présentation du projet ..... 13

# Table des cartes

Carte 1 : Réouverture de la halte ferroviaire de Castelnaud-Fayrac ..... 15
Carte 2 : Desserte de Beynac depuis la halte de Fayrac en vélos ..... 26
Carte 3 : Desserte de Marqueyssac depuis la halte de Fayrac en vélos ..... 27
Carte 4 : Parcours et points d'arrêt des navettes électriques ..... 29

# Table des figures

Figure 1 : Desserte actuelle de la ligne TER reliant Bergerac à Sarlat-la-Canéda ..... 16
Figure 2 : Halte de Castelnaud Fayrac ..... 17
Figure 3 : Schéma d'aménagement de la halte de Fayrac ..... 19
Figure 4 : Halte Nature et Randonnées de Fayrac ..... 19
Figure 5 : Localisation de l'itinéraire vélos projeté depuis la halte de Fayrac vers les Milandes ..... 23
Figure 6 : Plan de situation de desserte du château des Milandes depuis la halte de Fayrac ..... 24
Figure 7 : Illustration d'une chaucidou ..... 25
Figure 8 : Profil en travers de la chaucidou réalisée sur la section de la RD 53 entre la base canoës et les Milandes ..... 26
Figure 9 : Desserte de Castelnaud depuis la halte de Fayrac en vélos ..... 28
Figure 10 : Aménagement de la section de la RD 703 pour la voie mode doux ..... 30
Figure 11 : Profil en travers de l'aménagement de la RD 703 dans Beynac ..... 31
Figure 12 : Desserte du château des Milandes ..... 32
Figure 13 : Plan de circulation ..... 34

# Table des photographies

Photographie 1 : Connexion des différents aménagements au niveau du Carrefour Est des Milandes .. 33

# Table des tableaux

Tableau 1 : État des lieux de la véloroute V91 ..... 22

# I. Introduction

Le projet **de création d'une boucle multimodale d'accès aux deux rives de la vallée de la Dordogne, au cœur du Triangle d'or -Les Milandes-Castelnaud La Chapelle-Marqueyssac-Beynac, pour de nouvelles mobilités sécurisées** a fait l'objet d'une concertation préalable qui s'est tenue du 28 septembre 2023 au 9 novembre 2023 inclus.

A l'issue de celle-ci, les garants ont transmis leur bilan à la CNDP et au Département de la Dordogne qui l'ont publié chacun sur leur site sans délai (Art. R.121-23 du Code de l'Environnement).

Pour donner suite à ce bilan, le Conseil Départemental de la Dordogne a pris en compte certaines demandes et intégré certains enseignements tirés de la concertation (Art. L.121-16 et R.121-24 du Code de l'Environnement).

Cette présente note de synthèse a pour but de présenter le **projet de création d'une boucle multimodale d'accès aux deux rives de la vallée de la Dordogne, au cœur du Triangle d'or Les Milandes-Castelnaud La Chapelle-Marqueyssac-Beynac, pour de nouvelles mobilités sécurisées** dans le département de la Dordogne (24), intégrant les évolutions de projet et les nouvelles dispositions souhaitées par le Conseil Départemental à l'issue de la concertation préalable.

Dans un premier temps, cette note de synthèse expose le contexte général puis les objectifs de ce projet de boucle multimodale, et dans un second temps les différentes composantes du projet sont présentées.

# II. Contexte du projet

## A. Un nouvel enjeu de mobilité

L'essor des mobilités est un enjeu important partagé par les collectivités locales. Ainsi, dans de nombreux secteurs ruraux et très touristiques, le développement de l'intermodalité et l'aménagement de voies douces partagées sont en plein essor.

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) en termes de gouvernance, prévoit la couverture du territoire national par des Autorités organisatrices des mobilités (AOM) afin d'apporter des solutions de mobilité durable pour tous, et sur tous les territoires, y compris dans les territoires peu denses (ruraux, périurbains, de montagne, etc).

Afin de garantir en tous points du territoire national l'existence d'un acteur public compétent en matière d'organisation de la mobilité au niveau local, la LOM n'a prévu que deux types d'AOM couvrent les territoires non encore couverts :

- La Communauté de Communes ou une structure supra-communautaire à laquelle elle aura choisi de transférer sa compétence d'organisation de la mobilité, par exemple un pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) ou un syndicat mixte ;
- La Région, par substitution, lorsque la communauté de communes fait le choix de ne pas se saisir de cette compétence.

La zone dite « **du Triangle d'or** » est la pierre angulaire du tourisme en Dordogne, à l'attractivité croissante.

Les nombreux attraits de cette zone, combinés aux efforts conjoints de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Département de la Dordogne pour en assurer la promotion, tant au national qu'à l'international ont, ces dernières années, positivement impacté les chiffres de fréquentation qui ont connu une très forte croissance. En témoignent les fréquentations record enregistrées par les sites majeurs de ce Triangle d'or que sont les châteaux de Castelnaud, des Milandes et de Beynac ou encore les jardins de Marqueyssac situés sur la commune de Vézac, représentant à eux seuls plus de 800 000 visiteurs payants en 2022.

Si cette fréquentation contribue de manière évidente au développement économique de la zone, elle met en lumière les limites d'un territoire peu adapté à ces niveaux de fréquentation. Ainsi, la majorité des visiteurs ou excursionnistes arrivant sur zone par la route, la sécurité des usagers de la route apparait fortement dégradée. Il n'est pas rare de constater des situations de congestion voire de bouchons, entraînant pollutions pour les habitants et risques pour l'environnement naturel pouvant aboutir in fine à un ressenti mitigé des visiteurs, aspirant à une expérience tournée vers la nature et le patrimoine.

## B. Une intermodalité organisée autour du transport ferroviaire

Il apparait ainsi nécessaire de mener une transition active vers une intermodalité organisée autour de la ligne ferroviaire Bordeaux Bergerac Sarlat, en la connectant avec des transports collectifs et des mobilités douces.

Le Département de la Dordogne multiplie les actions dans ce domaine depuis de nombreuses années.

C'est ainsi que le Département a participé avec l'ensemble des collectivités territoriales, la Région, l'Etat et SNCF Réseau à la modernisation de la ligne Libourne -Le Buisson et au renouvellement de la voie ferrée entre Libourne et Bergerac en 2029.

Conscient des enjeux relatifs à l'excellence environnementale et attentif aux nouvelles tendances qui émergent dans notre société quant au rapport des usagers à l'automobile (urbains non motorisés, importance de l'intermodalité), le Département a lancé l'opération « La Dordogne sans pétrole » qui met en avant les vertus de l'intermodalité au départ de haltes. Ce concept qui a rapidement essaimé, a été renforcé par l'intégration des réseaux de transports régionaux (bus et TER) ainsi qu'une convention unique en France signée avec la SNCF sur l'intermodalité au départ des gares en vallée de l'Isle.

Cette initiative repose principalement sur les efforts conjugués de la Région, du Département et des collectivités locales de proposer aux touristes et aux locaux des infrastructures de déplacements doux (pédestre, cycliste et nautique) cohérentes, qualitatives et efficientes.

**Le Département a aujourd'hui pour projet** la création d'une boucle multimodale d'accès sécurisé aux deux rives de la vallée de la Dordogne, au cœur du Triangle d'or -les Milandes – Castelnaud la chapelle - Marqueyssac – Beynac, pour de nouvelles mobilités sécurisées, projet dans lequel la halte de Fayrac joue le rôle de catalyseur du développement touristique durable du triangle d'or.

## C. Principales étapes du projet

Par délibération du 3 février 2023, le Conseil départemental de la Dordogne a pris en considération et a approuvé les principes de ce nouveau projet d'aménagement qui se décompose en trois volets, **complémentaires et dépendants les uns des autres** :

- l'aménagement d'infrastructures permettant de sécuriser la circulation et les accès aux sites (notamment le château des Milandes et le parc Joséphine Baker en rive gauche actuellement enclavée), de déporter les circulations de transit et d'assurer la continuité de la voie verte V91 ;
- la création d'une boucle multimodale apportant de nouvelles conditions de déplacement dans la vallée et entre les deux rives de la Dordogne, sécurisées et efficaces, répondant aux attentes des populations locales et aux besoins de desserte des sites touristiques du Triangle d'or. Elle permet de réduire le trafic automobile au sein du Triangle d'or en donnant accès à l'ensemble des sites à pied, à vélo, en navette électrique à partir d'un réseau de lieux de stationnement et de la halte ferroviaire de Fayrac réouverte et aménagée en halte nature et environnement. Cette boucle permet de renforcer et valoriser les différents circuits déjà existants ou en cours d'aménagement qui participent à la dynamique touristique et culturelle du Périgord Noir ;
- la mise en place d'un plan de circulation évitant 65 à 76% du trafic de passer sous les falaises classées en zone rouge et interdisant le croisement de véhicules de grands gabarits dans le bourg de Beynac.

**Dans un 1er temps, par délibérations respectives du 6 septembre 2022 et du 30 janvier 2023**, le Conseil municipal de Beynac et Cazenac ainsi que celui de Castelnaud la Chapelle ont approuvé les caractéristiques du plan de circulation lié au projet pour le mettre en œuvre dès lors que le nouveau projet global de circulation par le Département sera autorisé par les autorités compétentes.

Puis le Département a présenté son nouveau projet lors de la session budgétaire du 03 février 2023 Celui-ci concerne le territoire des quatre communes de Castelnaud la Chapelle – Vézac – Saint Vincent de Cosse – Beynac et Cazenac et répond aux enjeux suivants :

- organiser les flux de circulation de la Vallée de la Dordogne au cœur du triangle d'or du Périgord Noir en assurant l'évitement des zones dangereuses de falaises,
- sécuriser et faciliter la desserte des sites remarquables du secteur,
- apaiser l'accès aux sites, en développant des modes doux et en sécurisant la circulation de leurs usagers.

**Par délibération du 22 mai 2023**, la Commission Permanente du Conseil départemental de la Dordogne a approuvé la déclaration d'intention pour ce projet, ouvrant un droit d'initiative prévu par les dispositions de l'article L121-19 du Code de l'environnement.

Ce projet portant des objectifs de développement d'infrastructures multimodales au service de la mobilité durable et constituant un enjeu de modernisation des territoires, les Communautés de communes de Domme – Villefranche du Périgord et de Sarlat Périgord noir ont sollicité Monsieur le Préfet aux fins d'organisation d'une concertation préalable pour ce projet.

Par délibération du 17 juillet 2023 la Commission permanente du Conseil départemental a approuvé la saisine de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) pour la désignation d'un garant de la concertation publique, et pour veiller à la qualité du dispositif participatif mis en place par le Département.

Par arrêté préfectoral du 21 juillet 2023, le Préfet de la Dordogne a décidé d'organiser une concertation pour ce projet sur le territoire départemental, d'une durée de 6 semaines. La Commission nationale du débat public a désigné lors de la séance plénière du 26 juillet 2023 deux garants pour accompagner cette concertation.

Par délibération du 25 septembre 2023, la Commission permanente du Conseil départemental a pris acte du déroulement de la concertation préalable sur la période du 28 septembre au 09 novembre 2023 inclus, et des modalités de concertation arrêtés en lien avec les garants.

Le 08 décembre 2023, le bilan de la concertation établi par les garants a été remis au Département, qui l'a publié sans délai, sur le site internet du Département, conformément à la règlementation.

Ce bilan a également été publié sur les sites internet de la préfecture de Dordogne, autorité qui décidé de la concertation et de la CNDP.

En outre, le Département se doit de publier, sur son site internet, dans le délai de 2 mois à compter de la publication du bilan des garants, les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour tenir compte des enseignements tirés de la concertation (Art. L.121-16 et R.121-24 du Code de l'Environnement).

C'est ainsi qu'il propose d'adopter, après examen détaillé, les mesures visant à ajuster et préciser son projet, tel qu'il résulte de la présentation du présent document.

Parallèlement, la **Communauté de communes Sarlat – Périgord noir** dont sont membres Vézac – Saint Vincent de Cosse – Beynac et Cazenac, a reçu délégation de compétence et est compétente en matière de mobilités sur le périmètre du projet.

Les Communautés de Communes de SARLAT PÉRIGORD NOIR et de DOMME-VILLEFRANCHE DU PÉRIGORD ont délibéré en faveur du projet respectivement en dates des 02 octobre 2023 et 25 octobre 2023.

La **Commune de Castelnaud**, quant à elle, n'ayant pas délégué sa compétence ou n'ayant pas statué, la Région nouvelle aquitaine exerce la compétence.

**Les 4 Communes** de Saint Vincent de Cosse, de Castelnaud la Chapelle, de Vézac et de Beynac et Cazenac sont favorables et directement concernées par le projet départemental sur leur territoire et veulent le promouvoir.

**La Région** mène de nombreuses démarches pour accompagner les nouvelles mobilités, en veillant également à la bonne complémentarité des différents modes de transports. Elle a fait savoir que le projet départemental apparaît conforme à sa feuille de route Neo Terra, qui a pour but de développer les mobilités propres, notamment en favorisant un report modal vers le train, et en encourageant les modes actifs. Elle se mobilise à l'appui des autres acteurs locaux pour engager le processus de réouverture de la gare de Fayrac.

Enfin **SNCF Gares&Connexions**, lors de la présentation du projet in situ le 12 octobre 2023, a indiqué pouvoir et vouloir accompagner le Département dans le cadre de la réalisation de son projet de Boucle multimodale par la réouverture d'une halte ferroviaire au niveau de l'ancienne gare de Fayrac, et de la création d'un pôle d'échange multimodal au niveau de la halte.

Des échanges ont donc eu lieu entre les Communautés de Communes de Domme – Villefranche du Périgord et de Sarlat Périgord noir, les Communes de Saint Vincent de Cosse, de Castelnaud la Chapelle, de Vézac, de Beynac et Cazenac, la Région Nouvelle Aquitaine, SNCF Gares&Connexions et le Département, cet aménagement contribuant à améliorer l'attractivité du secteur et à sécuriser les déplacements des touristes, des locaux et à développer toutes les mobilités, en particulier les mobilités douces.

Ils ont ainsi décidé de créer un partenariat afin d'accompagner le volet « modes doux » du projet départemental.

# III. Le projet à l'issue de la concertation

## A. Objectifs du projet

L'objectif majeur du projet de boucle multimodale est de développer des alternatives modales décarbonées (desserte ferroviaire, continuités cyclables et pédestres, navette électrique) aux mobilités actuelles :

- en sécurisant la desserte des sites remarquables du triangle d'or au cœur du Périgord Noir, et en améliorant la desserte de la rive gauche de la Dordogne, permettant ainsi le développement des projets touristiques et des territoires souhaités par les populations,
- en renforçant l'attrait des territoires et les pratiques des activités tournées vers la nature en développant des modalités alternatives et décarbonées, réduisant les conflits d'usage actuellement rencontrés, en répondant aux attentes de mobilités douces et sécurisées, pour les habitants comme pour les touristes,
- en améliorant les conditions de circulation dans la voie de la Vallée de la Dordogne entre Bergerac/Sarlat/Souillac, en supprimant le dernier verrou routier constitué par la traversée du bourg de Beynac, et en réduisant sensiblement les risques pour la sécurité et la santé des usagers et des riverains,
- en préservant l'environnement naturel et paysager remarquable des rives de la Dordogne et en favorisant sa mise en valeur.

Dans cette optique, le projet repose sur trois éléments complémentaires et interdépendants:

- **La réalisation d'une nouvelle infrastructure en site propre, suivant le tracé de la voie ferrée Bergerac – Sarlat, composée d'une voie routière et d'une voie modes doux dédiée** et permettant :
    - D'assurer la continuité du trafic routier de transit de la voie de la Vallée de la Dordogne, en supprimant le point noir de la traversée de Beynac grâce au report des 2/3 du trafic sur la nouvelle voie
    - De sécuriser la circulation pour les riverains et les accès aux sites touristiques en offrant une desserte routière éloignée des secteurs de falaise à risque sur la RD703 à proximité de Beynac et sur la RD52 desservant Castelnaud,
    - De créer une nouvelle accessibilité aux territoires et aux sites touristiques en plein développement, situés en rive gauche de la Dordogne et actuellement enclavés,

- **La création d'une boucle multimodale** apportant de nouvelles conditions de déplacement dans la vallée et entre les deux rives de la Dordogne, sécurisées et efficaces, répondant aux besoins de desserte des sites touristiques du Triangle d'Or, et permettant d'offrir aux populations locales des opportunités de déplacement décarboné, aujourd'hui inexistantes.
  Elle permet de réduire le trafic automobile au sein du Triangle d'Or en offrant diverses possibilités de mobilités douces :

- En créant une nouvelle desserte ferroviaire grâce à la réouverture de la gare de Castelnaud-Fayrac et l'aménagement d'une halte Nature et Découverte constituant un point de départ et d'arrivée des différentes mobilités.
- En aménageant un réseau de voies modes doux dédiées ou de voiries partagées mais sécurisées, donnant accès à l'ensemble des sites à vélo ou pied, à partir de lieux de stationnement aménagés.
- En créant deux circuits de navettes électriques venant compléter cette boucle multimodale pendant la période estivale, en assurant une desserte régulière des principaux sites et bourgs du Triangle d'or.

Cette boucle permet d'assurer la continuité de la Véloroute V91, dont la réalisation était suspendue à cause du verrou infranchissable de Beynac. Elle permet également de relier et ainsi valoriser les différents circuits déjà existants ou en cours d'aménagement qui participent à la dynamique touristique et culturelle du Périgord Noir (chemins de randonnée, grands itinéraires pédestres comme le chemin d'Amadour et le chemin de Harrison Baker, les chemins de terre et d'eau…).

- **La mise en place d'un plan de circulation qui organise la gestion des flux de véhicules de tourisme et de poids lourds, en limitant le trafic routier dans Beynac à la seule desserte locale** afin d'assurer :
  - La sécurisation de la traversée des bourgs et en particulier celui de Beynac en empêchant les blocages inhérents à l'impossibilité de croisement des PL dans le bourg,
  - L'évitement des zones à risques des falaises pour au moins 2/3 du trafic existant
  - La desserte facilitée et sécurisée des sites patrimoniaux du Triangle d'or,
  - La possibilité de promouvoir et développer les mobilités douces, en faveur des habitants, des actifs et des touristes pour de nouvelles mobilités sécurisées.

## B. Présentation du projet

### *1. Réalisation de nouvelles infrastructures*

Les nouvelles infrastructures nécessaires au projet se composent de :

**a)** Deux franchissements de la Dordogne entre ses deux rives, à proximité et dans l'axe des ponts SNCF existants (pont du Pech, à l'ouest, de 211,50 m de long ; pont de Fayrac à l'est, de 216,89 m de long) et un franchissement de la ligne ferroviaire Libourne/Sarlat,

**b)** Une nouvelle voie routière de 3,2 km de long qui se développe en rive droite et en rive gauche, qui longe la voie de chemin de fer existante, qui évite les bourgs de Beynac et de Castelnaud et qui se connecte à l'actuelle voie de la vallée à l'ouest au niveau d'un giratoire à Monrecour, et à l'Est au lieu-dit Grange des Vergnes.

Sont intégrés à ces infrastructures :

- Les aménagements paysagers pour l'insertion du projet,
- La mise en œuvre des mesures compensatoires environnementales de restauration des couasnes du Pech et de Fayrac, d'aménagement de gites à chiroptères au niveau de l'ancienne gare de Fayrac, d'ouverture de l'ile du Coux et Bigaroque ;

**c)** Une voie indépendante dédiée aux modes doux et permettant d'assurer la continuité des itinéraires cyclables inscrits au schéma national (V91), sur une longueur totale de 4 km.

Cette voie se développe à proximité de la nouvelle voie routière, et permet de créer une nouvelle liaison dédiée aux mobilités douces entre la RD703 à Monrecour à l'ouest et la RD57 à l'ouest de Vézac. Elle permet également de constituer la continuité de la véloroute V91 en cours de réalisation, dont le tracé est interrompu à l'ouest en rive droite de la Dordogne, au pied de l'ouvrage SNCF, et à l'est en rive droite de la Dordogne, au pied de l'OA SNCF de Fayrac.

Le plan de ces infrastructures est présenté ci-après.

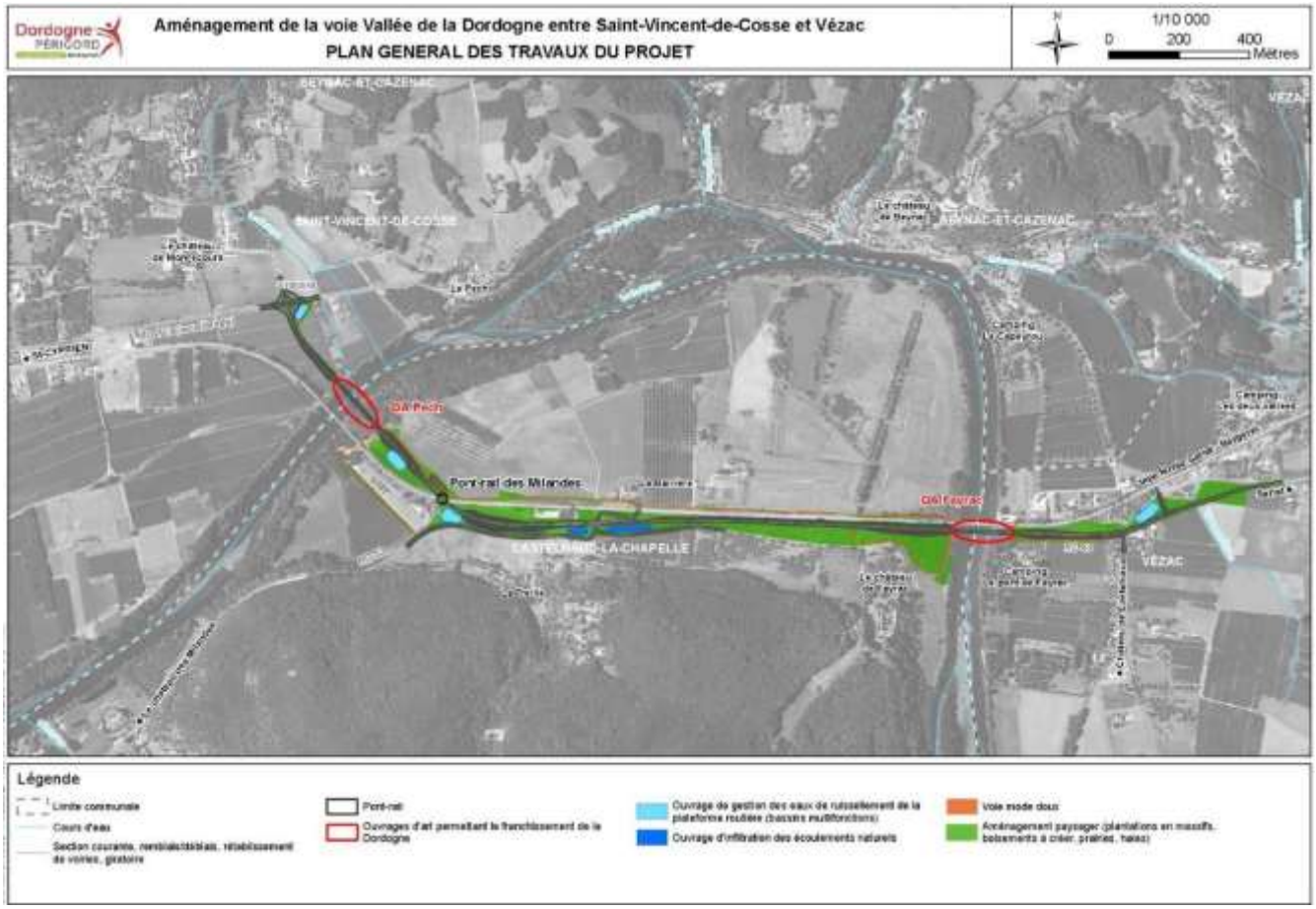


## 2. *Création d'une boucle multimodale*

La boucle multimodale s'appuie sur plusieurs types d'aménagement :

- **Des aménagements favorisant le report modal vers les modes doux,** afin de développer de nouvelles mobilités sécurisées jusqu'aux châteaux des Milandes, de Castelnaud, de Marqueyssac et de Beynac :

  - **Réouverture de la gare en halte ferroviaire de Fayrac.** Cette halte permettra la mise en place d'un pôle d'échange multimodal, accessible toute l'année grâce à des arrêts à la demande le matin et le soir, et avec des arrêts systématiques et plus fréquents en période estivale (juillet/août).
  - **Itinéraires cyclables depuis la halte de Fayrac et la future voie dédiée au modes doux, tronçon de la V91**. La création de nouveaux itinéraires cyclables ou la modification d'itinéraires existants permettront aux voyageurs qui arrivent en train de poursuivre leur visite et leurs déplacements en vélo. Ces itinéraires sécurisés desserviront les 4 sites et châteaux.

- **Itinéraires piétons.** Les itinéraires piétons permettront eux aussi de rejoindre les 4 sites. Ces itinéraires seront sécurisés et relieront également les itinéraires PDIPR existants.
- **Offre de navette électrique**. En période estivale, deux circuits de navette électrique permettront de circuler au sein du triangle d'or, au départ et vers la halte de Fayrac mais également via 12 autres arrêts, dont les bourgs de La Roque Gageac et Domme.

- Mise en place d'une voie dédiée aux mobilités douces sur la RD703, depuis Monrecour et jusqu'en sortie de Beynac, durant la période estivale (juillet/août) et d'un sens unique de circulation routière d'est en ouest, afin d'éviter tous conflits d'usages et favoriser les déplacements en modes doux à travers tout le Triangle d'or.

Les aménagements réalisés pour répondre à cet objectif de multimodalité sont décrits dans les paragraphes suivants.

Ils sont représentés sur la carte de synthèse ci-après.

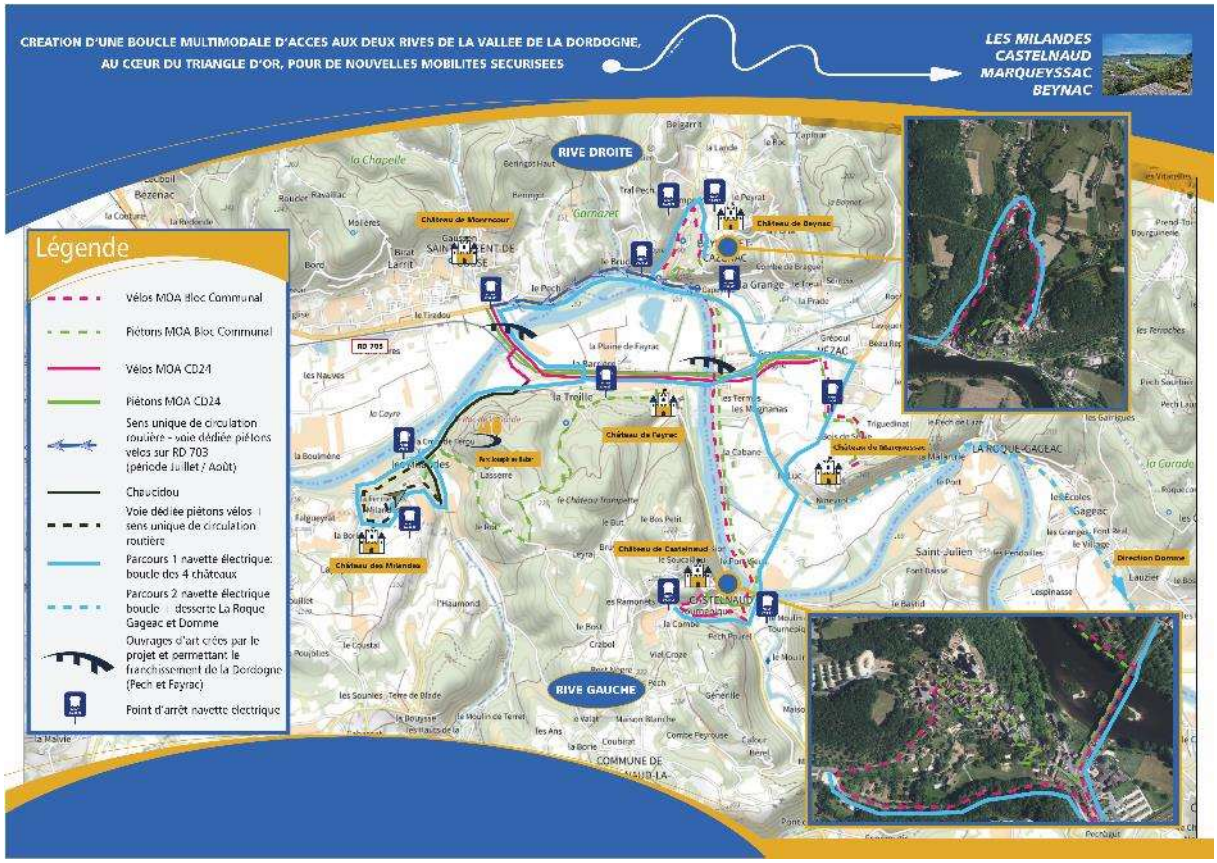


*Carte 1 : Aménagements composant la boucle multimodale*

### a) Réouverture de la halte ferroviaire de Castelnaud-Fayrac

Une ligne ferroviaire Sarlat-La-Canéda - Bergerac traverse le Triangle d'Or, sur le territoire au nord de la commune de Castelnaud-La-Chapelle. Les haltes les plus proches encore ouvertes sont les gares de Saint-Cyprien et Sarlat-La-Canéda, respectivement à 10km et 14km de Beynac-et-Cazenac.

Le plan de la ligne TER actuelle reliant Bergerac à Sarlat est présenté ci-dessous. La halte de Fayrac Castelnaud se situera entre les arrêts Saint-Cyprien et Sarlat.

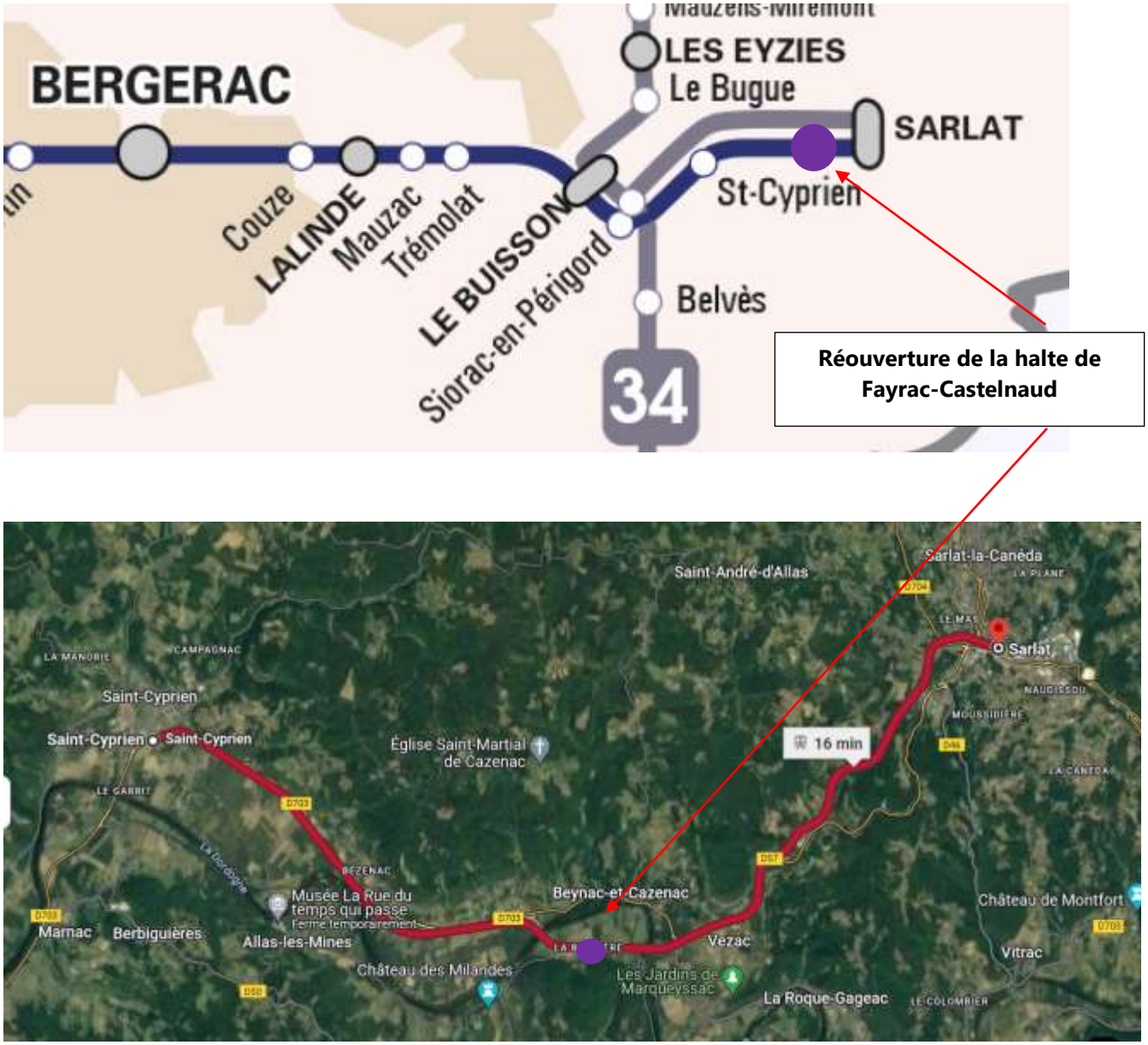


*Figure 1 : Desserte actuelle de la ligne TER reliant Bergerac à Sarlat-la-Canéda*

En s'arrêtant à la halte de Fayrac plusieurs fois par jour, le train régional Bordeaux-Sarlat offrira aux touristes un accès sans stress routier et sans encombrements liés aux difficultés de circulation et de stationnement.

L'arrêt du train sera systématique pendant l'été et coïncidera avec les dates de mise en service de la voie dédiée aux modes doux sur la RD 703 à Beynac. Un arrêt à la demande sera prévu le matin et le soir le reste de l'année.

*Figure 2 : Halte de Castelnaud Fayrac*

SNCF Gares&Connexions et la région Nouvelle Aquitaine s'assurent des conditions de réouverture de l'ancienne gare de Fayrac pour la mise en œuvre d'une halte ferroviaire pendant les périodes d'affluences touristiques. La maîtrise d'ouvrage de création de la halte (quais, information voyageurs, services sur les quais abris, poubelles, bancs…) et de l'aménagement de l'intérieur des bâtiments de l'ancienne gare est assurée par SNCF Gares&Connexions. Le quai de cette halte sera aménagé sur **200 ml**, ainsi que le rez-de-chaussée du bâtiment.

La maîtrise d'ouvrage du parking multimodal (ou pôle d'échange multimodal, ouvert sur appellation) est assurée par le Département.

**b)** Création d'une halte nature et randonnée à Fayrac

L'aménagement se composera de 3 espaces distincts :

- Une zone de stationnement VL (Véhicules Légers) évolutive de 35 places, perméable aux eaux de pluie, comprenant 2 zones de stationnement pour les navettes, 1 borne de recharge électrique ainsi qu'une place PMR (Personnes à Mobilité Réduite) ;
- Un espace central, parvis de l'ancienne gare, qui accueillera les visiteurs, randonneurs et leur permettra d'accéder à des commodités ;
- Un espace nature permettant de pique-niquer mais également de découvrir toute la richesse des lieux environnants, de comprendre le paysage qui l'entoure, bâti, de plaine, agricole, forestier, naturel qui compose un écosystème riche en biodiversité qu'il faut préserver et améliorer. Des stations de découvertes seront disposées sur le site pour une sensibilisation du public à l'environnement (nichoirs, hôtels à insectes, gites à chiroptères, la rivière Dordogne et sa ripisylve, ses couasnes et sa faune et flore, les espèces invasives, etc...) et au patrimoine environnant.

Ce nouvel élément permettra de promouvoir notamment la marche à pied et l'utilisation du vélo depuis les parkings, à aménager au niveau de l'ancienne gare de FAYRAC ou existants à BEYNAC et à CASTELNAUD, en favorisant la création de services de location ou en créant des stations de libre-service de vélos. Il peut permettre également de favoriser l'intermodalité à partir des gares ou haltes ferroviaires existantes (SAINT-CYPRIEN et SARLAT) ou à réhabiliter (ex : gare de FAYRAC).

*Figure 3 : Schéma d'aménagement de la halte de Fayrac*

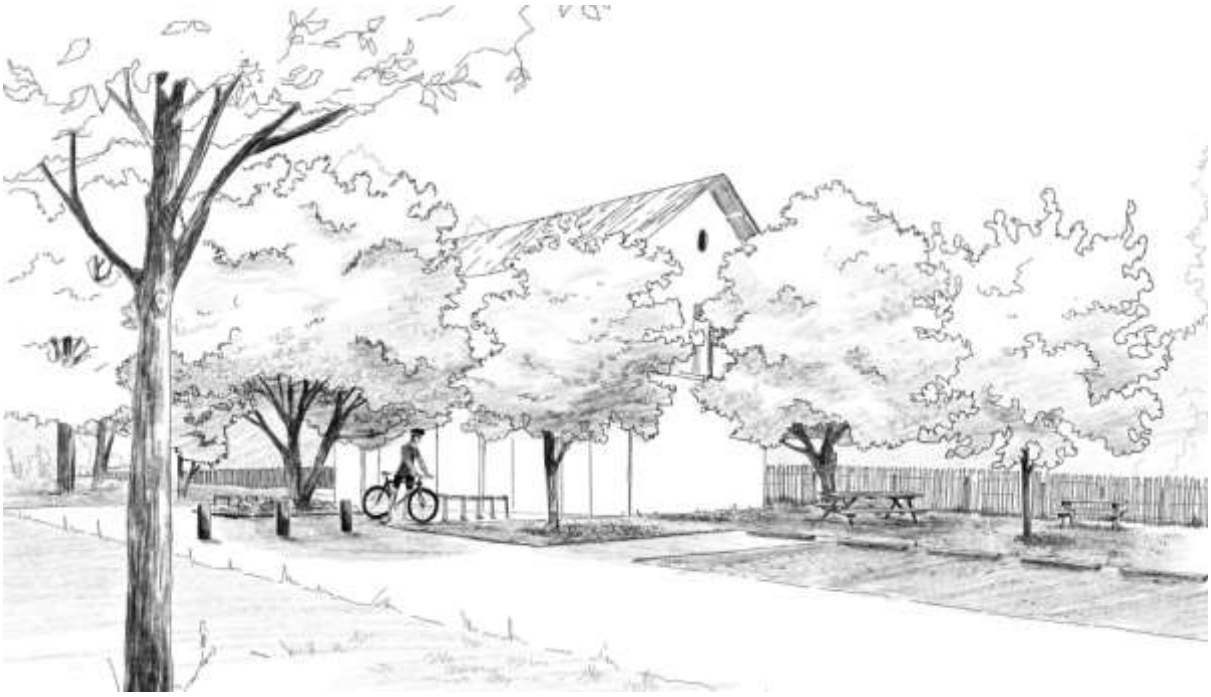

*Figure 4 : Halte Nature et Randonnées de Fayrac*

### c) Aménagement de la véloroute V91

Le but du Schéma national des véloroutes est de constituer un réseau de grands itinéraires cyclables nationaux afin de développer et promouvoir la mobilité quotidienne et la pratique touristique du vélo. Ces itinéraires nationaux doivent répondre au cahier des charges pour le développement des véloroutes publié en septembre 2023.

#### Définition d'une véloroute

*Les véloroutes sont définies par l'article L.154-1 du code de la voirie routière. Ce sont « des itinéraires continus destinés à faciliter la circulation des cyclistes sur de moyennes et de longues distances. Elles ont notamment pour supports des voies appartenant au domaine public ou privé de l'Etat, de ses établissements publics ainsi que des collectivités territoriales et de leurs groupements compétents en matière de voirie. Elles empruntent tout type de voie adaptée à la circulation des cyclistes et bénéficient d'un jalonnement continu. Elles peuvent être d'intérêt local, départemental, régional, national ou européen. Les véloroutes relient les territoires entre eux et permettent de traverser les villes dans de bonnes conditions ».*

Elles sont implantées sur des itinéraires agréables, sans grande dénivellation (sauf justification notamment liée aux contraintes topographiques) et doivent pouvoir être utilisées par tous les cyclistes, y compris les moins expérimentés.

Les véloroutes empruntent des pistes cyclables, des voies vertes, des bandes cyclables, des voies à faible trafic et autres aménagements favorisant la pratique du vélo.

#### État actuel de la véloroute V91

La voie verte V91 est inscrite au schéma national des véloroutes voies vertes et se développe entre Souillac et Libourne sur environ 240 km. Déjà en partie réalisée, elle se structure fortement notamment dans le secteur du Périgord Noir où les communautés de communes Sarlat-Périgord Noir et Vallée Dordogne Forêt Bessède se heurtent à l'obstacle de Beynac empêchant la connexion des sections réalisées de part et d'autre.

La carte ci-dessous matérialise la portion en projet de la véloroute V91 sur les communautés de communes de Sarlat Périgord Noir et Vallée Dordogne Forêt Bessède. La section en rouge représente la portion incluse dans le projet de boucle multimodale.

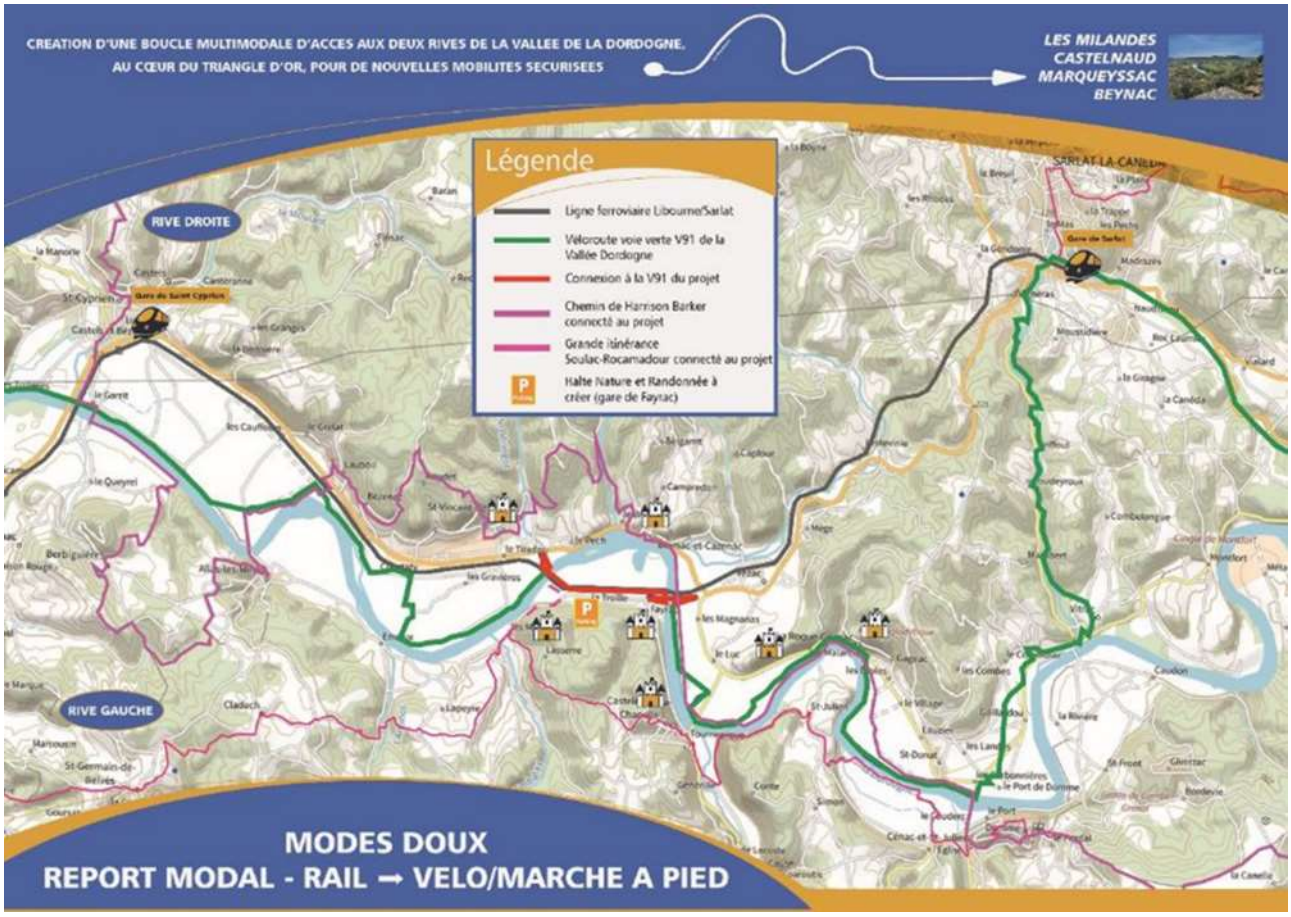


Le projet a donc pour but de relier les deux sections en cours de la V91 afin de lever le verrou au niveau de Beynac, puis de connecter cette véloroute aux autres itinérances modes doux existantes ou en projet : voie verte vallée du Céou, chemin de Compostelle et d'Amadour, chemins de randonnée, chemin de terre et d'eau...

En Dordogne, huit collectivités sont concernées par le tracé de la V91 pour un linéaire d'environ 170 kilomètres. Aujourd'hui, 62 kilomètres sont d'ores et déjà ouverts. De plus, tous les maîtres d'ouvrage ont arrêté le tracé sur leur territoire et ont réalisé l'étude de faisabilité. Voici l'état d'avancement de la V91 par communauté de communes.

*Tableau 1 : État des lieux de la véloroute V91*

| Communauté de communes | Linéaire réalisé (en km) | Linéaire à venir (en km) | Etat (date si section déjà réalisée) |
|---|---|---|---|
| **Pays de Fénelon/ Département de la Dordogne / Département du Lot** | 0 | 0 | Jonction avec le Lot par le Pas du Raysse **à l'étude**. |
| **Pays de Fénelon** | 22,2 | 0 | **Réalisé de 2001 à 2004** |
| **Sarlat Périgord Noir** | 2,3 | 24 | **Tracé défini – travaux à réaliser** |
| **Vallée Dordogne Forêt Bessède** | 0 | 20 | **Tracé défini – travaux à réaliser** |
| **Vallée de l'Homme** | 0 | 4,5 | **Tracé défini – travaux à réaliser** |
| **Bastides Dordogne Périgord** | 15 | 14 | Tronçon Alles sur Dordogne → Trémolat : **à l'étude.**<br>Tronçon Trémolat → Calès : **tracé défini – travaux à réaliser**<br>Barrage de Mauzac : passage en bateau **ouvert depuis 2023**<br>Tronçon Mauzac → Saint Capraise de Lalinde : **réalisé de 2021 à 2023** |
| **Communauté d'Agglomération Bergeracoise** | 22,5 | 16 | Tronçon Mouleydier → Prigonrieux Bourg : **réalisée entre 2018 et 2023.**<br>Tronçon Prigonrieux Bourg → Le Fleix : **tracé défini – travaux à réaliser** |
| **Communauté de communes Montaigne Montravel et Gurson** | 0 | 26,3 | **Tracé défini – travaux à réaliser** |

### d) Itinéraires cyclables

#### Desserte du château des Milandes depuis la halte de Fayrac

Le projet prévoit l'accessibilité du château des Milandes à vélo, depuis la halte de Fayrac, via la V91 intégrée au projet puis par l'aménagement de la RD53 en Chaucidou et des voies communales desservant le site. Cet itinéraire passera sous l'ouvrage du Pech, puis à proximité de la base de canoë avant de rejoindre la RD53 comme représenté sur l'illustration ci-dessous.

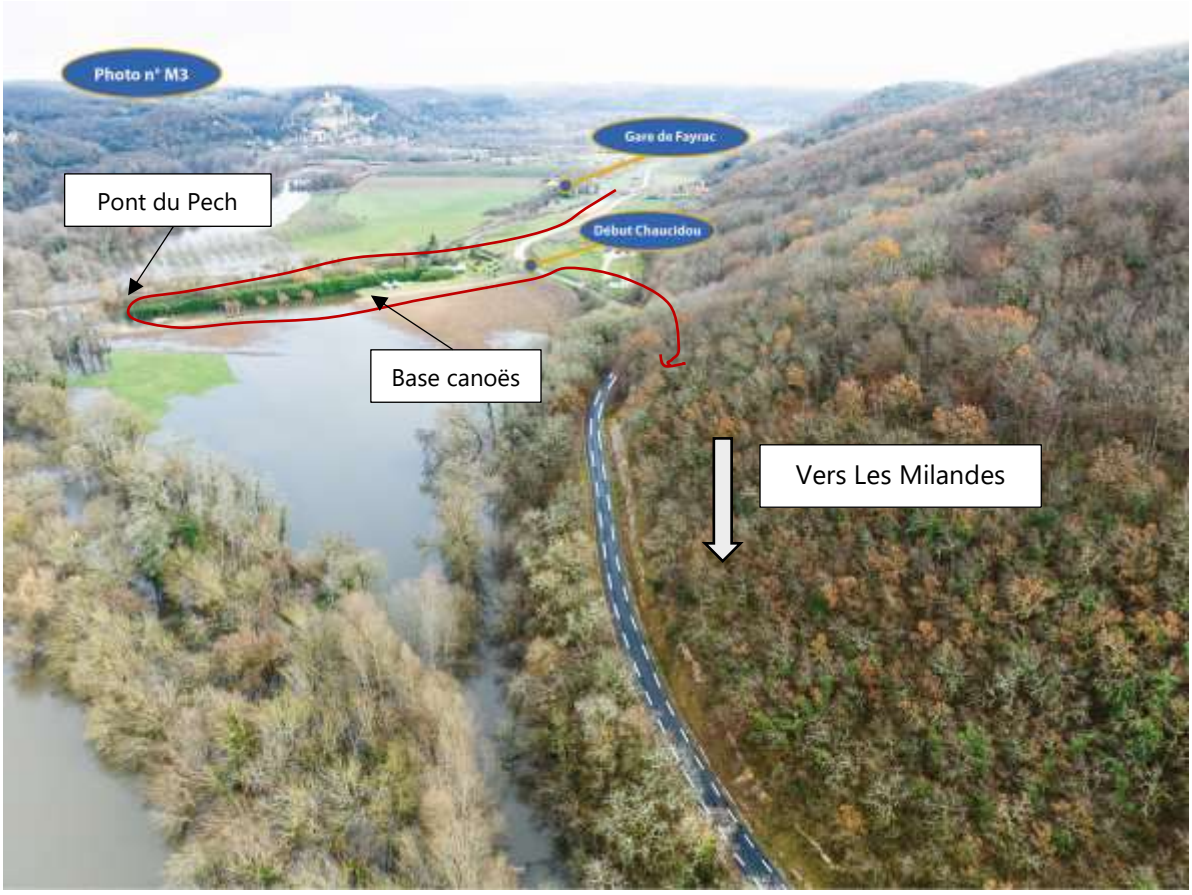


*Figure 5 : Localisation de l'itinéraire vélos projeté depuis la halte de Fayrac vers les Milandes*

A partir du débouché de cette voie sur la RD 53 et jusqu'au carrefour Est des Milandes, une chaucidou sera créée, avec une voie centrale banalisée (traits pointillés verts sur le plan de situation suivant).

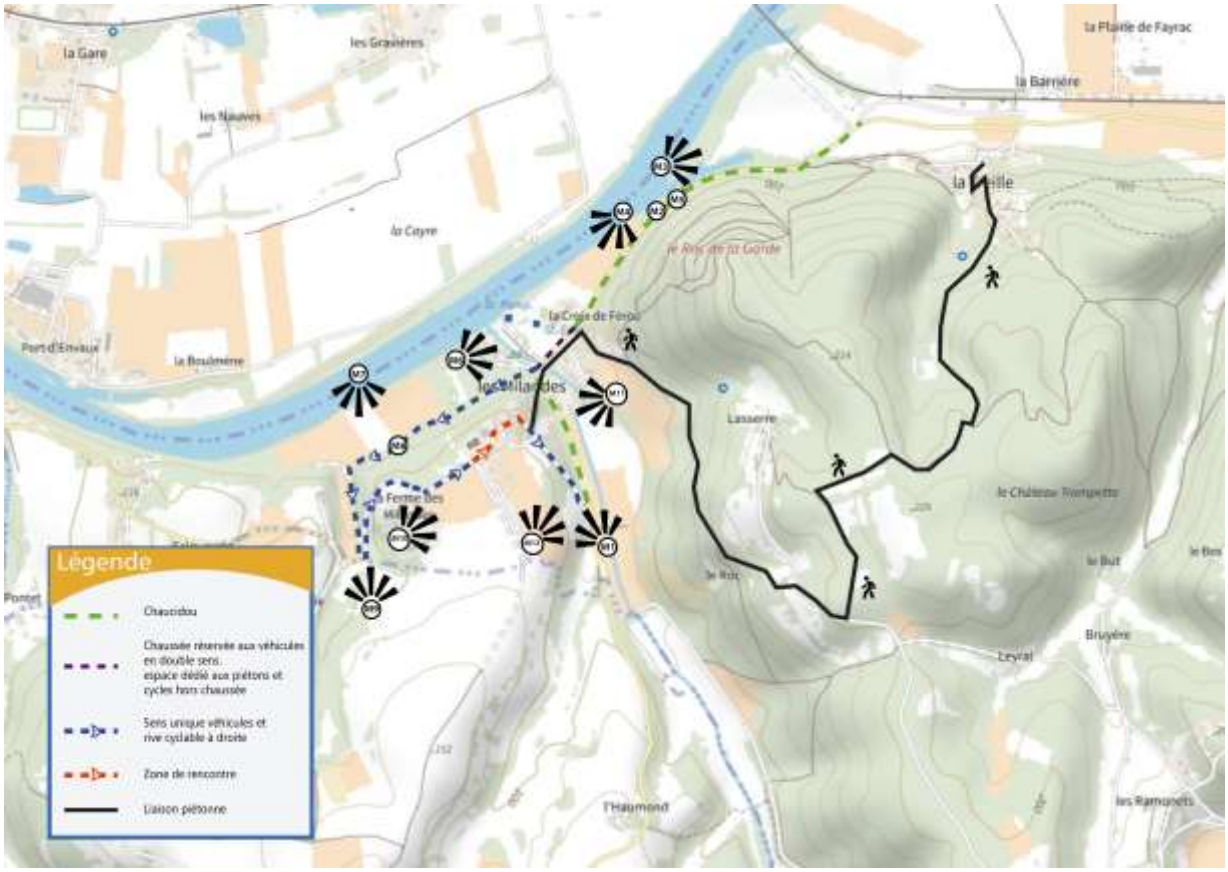


*Figure 6 : Plan de situation de desserte du château des Milandes depuis la halte de Fayrac*

## Principe technique d'une chaucidou

Une chaucidou est une chaussée à voie centrale banalisée sans marquage axial et entourée de deux couloirs avec un marquage au sol adapté aux cyclistes. Elle permet à la fois de sécuriser la circulation des cyclistes mais aussi de faire ralentir la vitesse des automobilistes. Ces derniers peuvent se déporter ponctuellement sur le côté lorsqu'ils sont amenés à croiser un autre automobiliste mais en cédant la priorité aux cyclistes.

## Intérêts d'une chaucidou

Cette chaussée à voie centrale banalisée ne peut être mise en place seulement que si toutes les autres options ne sont pas envisageables : pistes cyclables, voies vertes, zones 30 ou zones de rencontre.

L'article R. 431-9 du code de la route stipule que, hors agglomération, les conducteurs de cycles peuvent circuler sur les accotements équipés d'un revêtement routier. Ces dispositions ont été instaurées pour protéger les cyclistes, usagers particulièrement vulnérables sur les routes interurbaines.

*Figure 7 : Illustration d'une chaucidou*

## Aménagement d'une chaucidou entre Fayrac et les Milandes

Cette chaucidou sera aménagée sur la Route Départementale 53 en sortie de la base en rive gauche de la Dordogne et jusqu'aux Milandes, sur une longueur de 1 km environ. La voie centrale aura une largeur de 2,50 m et la vitesse de circulation y sera réduite à 50 km/h.

Ces valeurs sont celles recommandées par le centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) pour un trafic routier faible de moins de 1 500 véhicules/jour. Le trafic sur le tronçon de RD53 concerné varie entre 400 et 1500 véhicules/jour.

Le profil en travers de cette section est représenté ci-après.

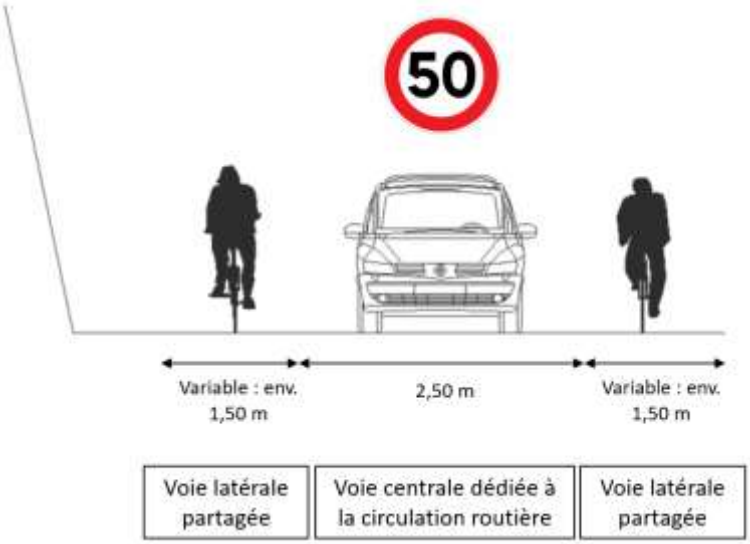

*Figure 8 : Profil en travers de la chaucidou réalisée sur la section de la RD 53 entre la base canoës et les Milandes*

## Desserte de Beynac depuis la halte de Fayrac

La desserte du château s'effectuera depuis la halte en utilisant la voie modes doux du projet puis le chemin des pêcheurs existant en rive droite de la Dordogne et qui sera aménagé par la Communauté de communes de Sarlat Périgord noir, comme le montre la carte ci-après.

*Carte 2 : Desserte de Beynac depuis la halte de Fayrac en vélos*

## Desserte de Marqueyssac depuis la halte de Fayrac

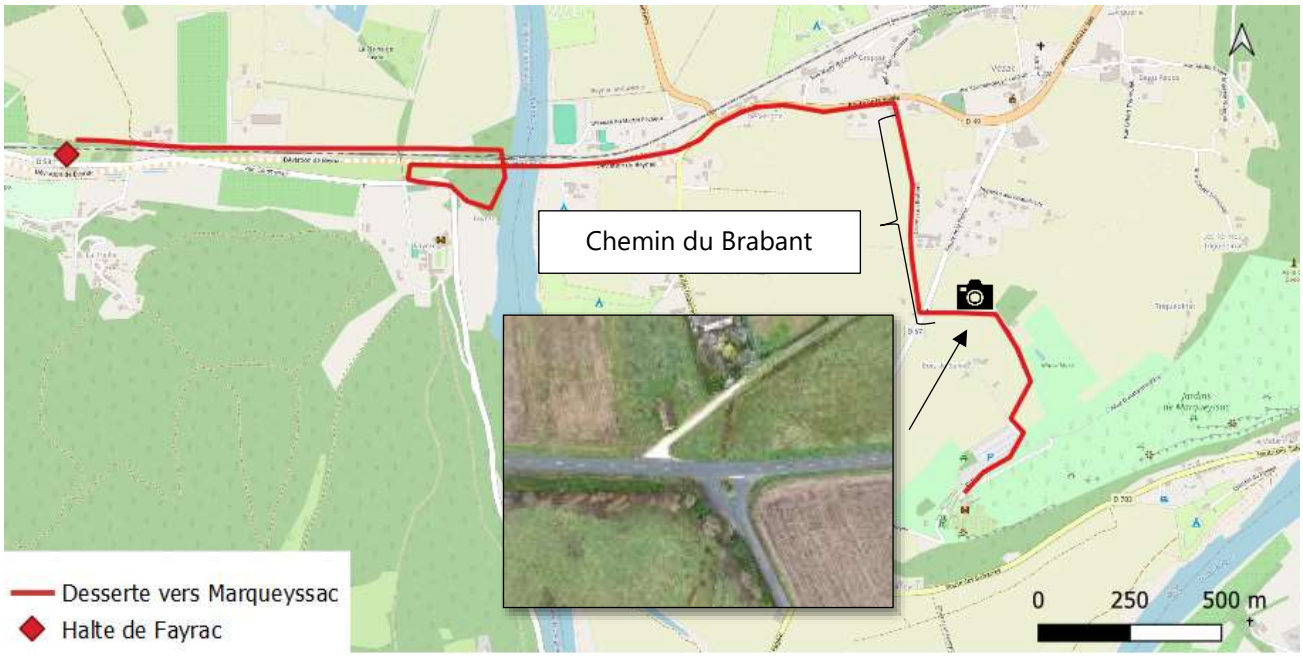


*Carte 3 : Desserte de Marqueyssac depuis la halte de Fayrac en vélos*

La desserte du château de Marqueyssac s'effectuera par la section de la V91 intégrée au projet jusqu'au chemin d'exploitation à Vézac. Il s'agit d'un chemin d'exploitation qui traverse la Plaine agricole de Vézac. Il est repéré en qualité de chemin de randonnée PDIPR. Il présente une longueur d'environ 600 m et une largeur de 2,5 m. Il est en nature de terre et fera partie des aménagements sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes Sarlat Périgord Noir.

### Desserte de Castelnaud depuis la halte de Fayrac

La desserte du château s'effectuera depuis la halte de Fayrac en empruntant la V91 puis le chemin des pêcheurs existant en rive droite de la Dordogne et qui sera réaménagé par la Communauté de Communes Sarlat Périgord Noir. Cet itinéraire viendra ensuite se raccorder à la voie du Céou (itinéraire vélo existant).

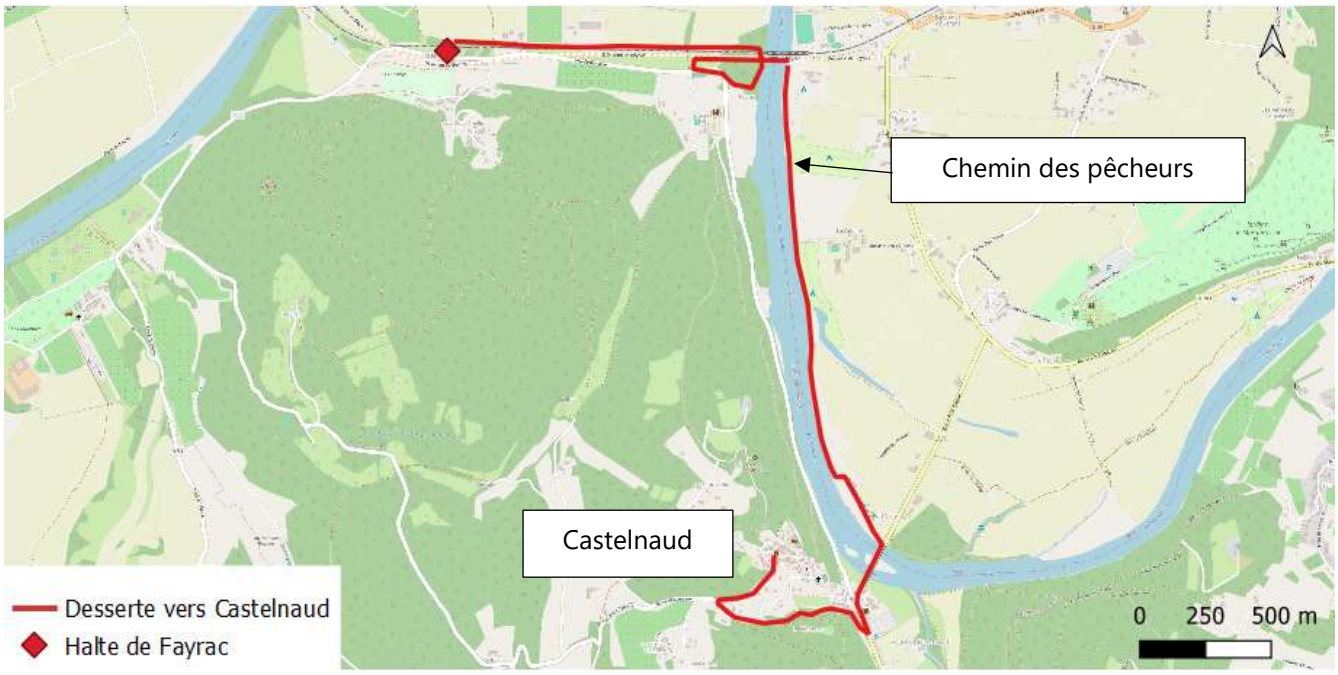


*Figure 9 : Desserte de Castelnaud depuis la halte de Fayrac en vélos*

**e)** Mise en place d'un circuit de navettes électriques pour desservir les sites pendant la période estivale

Un circuit de navettes électriques sera mis en place pour desservir les 4 châteaux (les Milandes, Beynac, Marqueyssac et Castelnaud) sur une distance totale de 23 km, pour une durée totale de trajet d'environ 1h15. Le circuit principale comporte 11 points d'arrêts et une rotation toutes les heures, ce qui permet d'avoir 10 circuits complets par jour, y compris les week-ends. 3 circuits (à 8h, à 13h et à 18h) seront élargis en passant par La Roque Gageac et Domme puis le circuit reviendra sur la boucle principale desservant Marqueyssac, Beynac, les Milandes et Fayrac (soit 13 arrêts).

Ces navettes seront équipées d'une plateforme PMR. La boucle de desserte s'effectue dans le sens anti-horaire et depuis la halte de Fayrac. Le plan des différents arrêts se trouve sur la carte ci-après, et chaque arrêt est numéroté selon l'ordre de desserte des navettes.

*Carte 4 : Parcours et points d'arrêt des navettes électriques*

Ces navettes fonctionneront pendant la période estivale et sont localisées à proximité des sites touristiques et des autres modes de circulation (halte ferroviaire de Fayrac, parking voiture, départ des itinéraires cyclables et piétons) afin de permettre une visite durable des quatre châteaux sans voiture, créant ainsi une véritable offre multimodale.

### f) Voie dédiée aux mobilités douces dans Beynac

La section de la RD 703 allant de l'ancien Hôtel Bonnet à l'Est, au giratoire de Monrecour à l'Ouest, est actuellement sujette à une densité de trafic élevée, notamment pendant la période estivale, liée à la hausse de la fréquentation touristique.

La commune de Beynac-et-Cazenac est caractérisée par un trafic de 6 000 véhicules par jour en moyenne tout au long de l'année et pouvant atteindre plus de 12 000 véhicules/jour en période estivale, dont de nombreux poids lourds. Ce trafic s'explique par le fait que la traversée de Beynac, nécessaire pour relier les pôles d'activités de Sarlat et de Bergerac, ne présente actuellement aucune alternative à l'échelle du territoire.

Le nouveau plan de circulation intégré au projet et souhaité par les populations locales consiste à interdire la circulation des PL et camping-car, hors desserte locale, et à instaurer pour les PL un sens de circulation d'est en ouest afin d'éviter tout croisement de PL entrainant des blocages de la circulation et de l'insécurité pour les piétons et les cyclistes.

A l'issue de la concertation, le Département a décidé l'aménagement d'une voie bidirectionnelle réservée aux modes doux (et aux services de secours) entre le giratoire de Monrecour à l'Ouest et l'Hôtel Bonnet à l'Est de Beynac et le maintien d'une seule voie de circulation routière dans le sens Beynac → Saint-Vincent-de-Cosse, selon le schéma suivant.

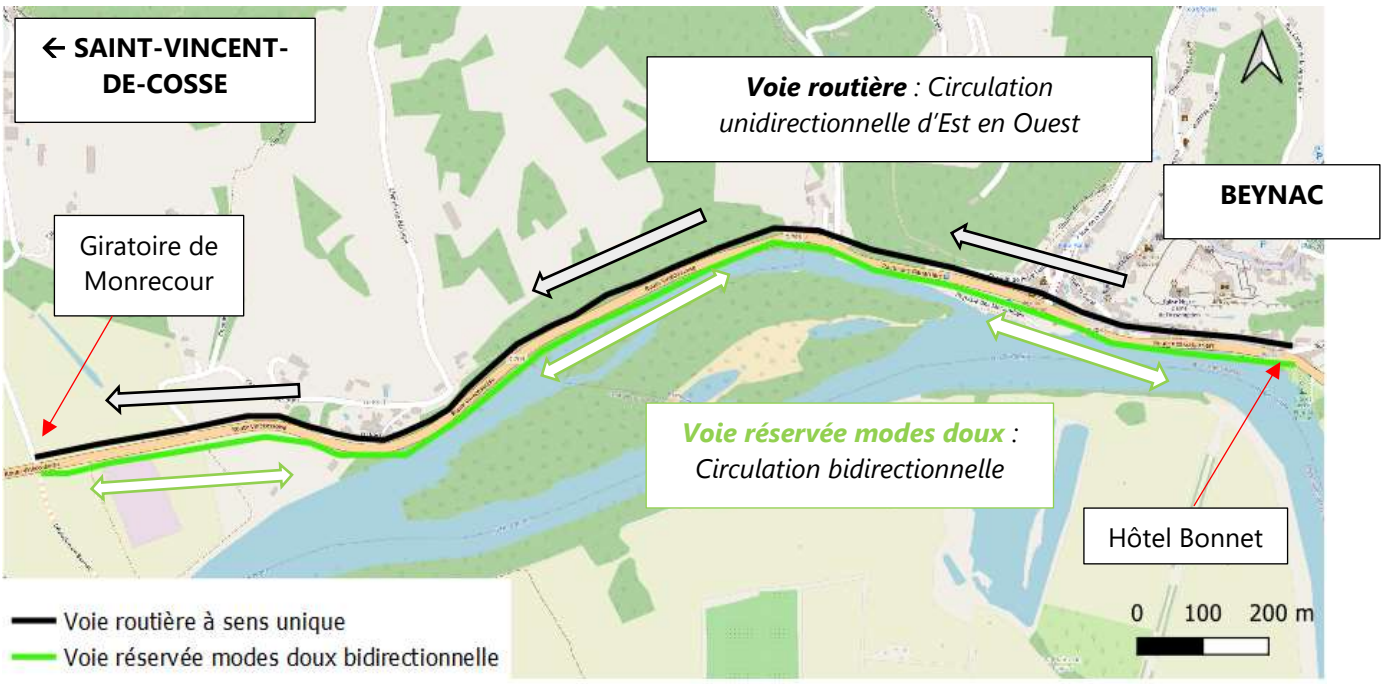


*Figure 10 : Aménagement de la section de la RD 703 pour la voie mode doux*

Cet aménagement sera mis en place en période estivale. La section à l'Est de l'hôtel Bonnet restera à double sens, le parking situé à l'est restant ainsi accessible aux deux sens de circulation (voir carte ci-dessus).

Les deux voies (mode doux et route) seront séparées par des balises en axe, comme le montre le profil en travers suivant.

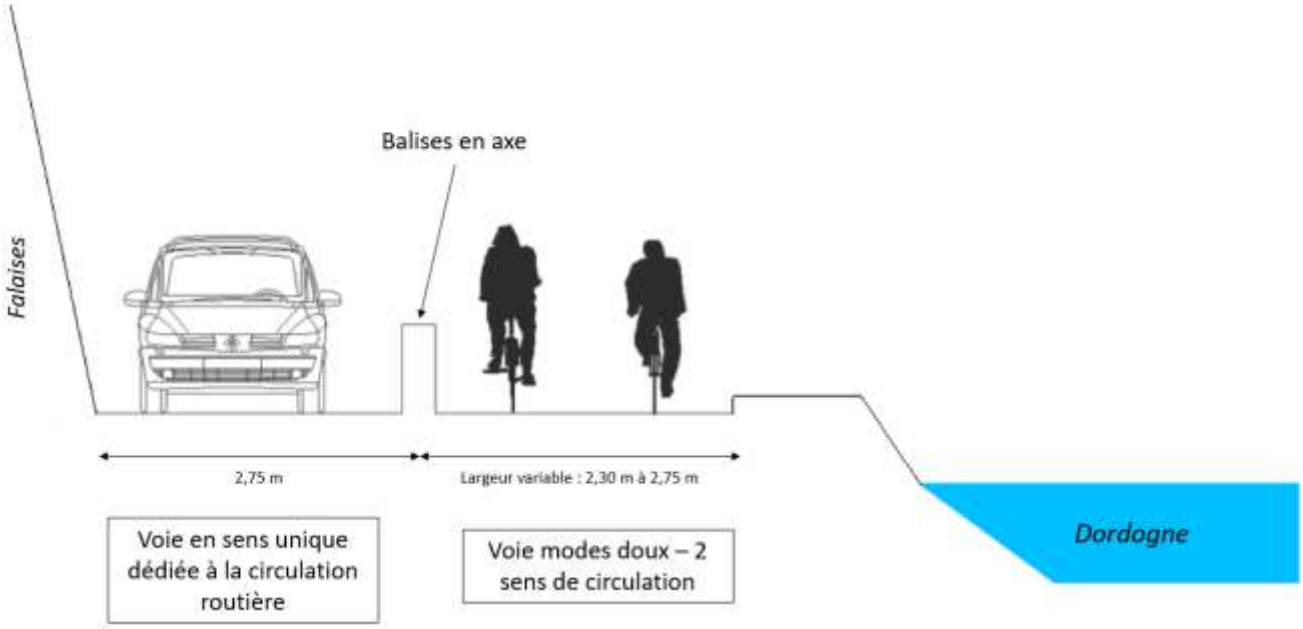


*Figure 11 : Profil en travers de l'aménagement de la RD 703 dans Beynac*

**g)** Itinéraires piétons

Les accès aux châteaux de Beynac, Marqueyssac et Castelnaud suivront les itinéraires cyclables prévus. Certains aménagements seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes ou de certaines communes.

### Liaison piétonne vers les Milandes

La liaison piétonne depuis la Halte ferroviaire de Castelnaud-Fayrac vers le château des Milandes est assurée (trait noir cheminement Piéton de la figure ci-dessous :

- depuis La Treille, par le chemin de randonnée PDIPR
- par une section du GR64 qui emprunte la voie communale du Roc
- par une section de la RD53 comprise entre le débouché de la VC et le carrefour Est des Milandes,
- par un chemin balisé existant en zone boisée jusqu'à la rue qui dessert le château.

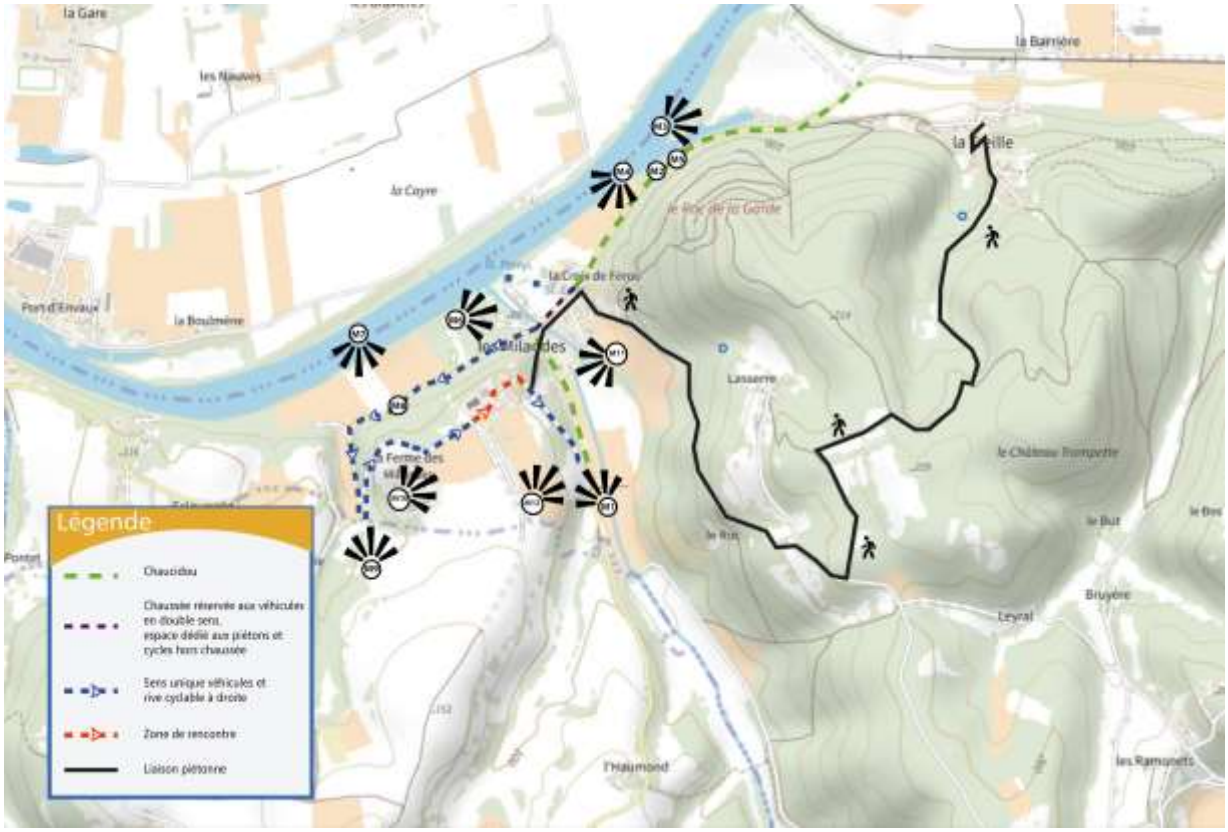


*Figure 12 : Desserte du château des Milandes*

*Photographie 1 : Connexion des différents aménagements au niveau du Carrefour Est des Milandes*

### 3. Mise en place d'un plan de circulation associé aux infrastructures

Un plan de circulation a été élaboré, porté par le Département et les communes de Beynac-et-Cazenac et Castelnaud-la-Chapelle. Il répond à l'ensemble des problématiques actuelles identifiées et garantit la cohérence et l'efficience du projet global.

Rendu possible par les infrastructures créées et amplifié dans ses finalités par le report modal, il conjugue deux actions principales :

- **Interdire totalement la circulation des véhicules de plus de 3,5 tonnes dans Beynac** hors desserte locale et camping-cars et sur la voie communale de Castelnaud à Fayrac,
- **Imposer un sens de circulation unique**, d'Est en Ouest, pour les poids lourds dont la circulation dans Beynac est impérative pour assurer une desserte locale (bus, camping-car, livraisons).

Il permet d'éviter entre 65 à 76% du trafic de passer sous les falaises classées en zone rouge en risque d'éboulement, aux abords du bourg de Beynac et au nord de Castelnaud-La-Chapelle, grâce au report de la circulation routière sur la nouvelle voirie.

Le plan de circulation favorise également les **déplacements sécurisés pour les mobilités douces** durant la période estivale, ainsi que l'établissement d'une voie dédié pour les secours.

Le plan de circulation favorise également les déplacements sécurisés pour les mobilités douces durant la période estivale, ainsi que l'établissement d'une voie dédiée pour les secours.

Ce dispositif de circulation particulier nécessite l'élaboration d'un plan de circulation, porté par le Département et les communes de Beynac-et-Cazenac et Castelnaud-la-Chapelle. Il répond à l'ensemble des problématiques actuelles identifiées et garantit la cohérence et l'efficience du projet global.

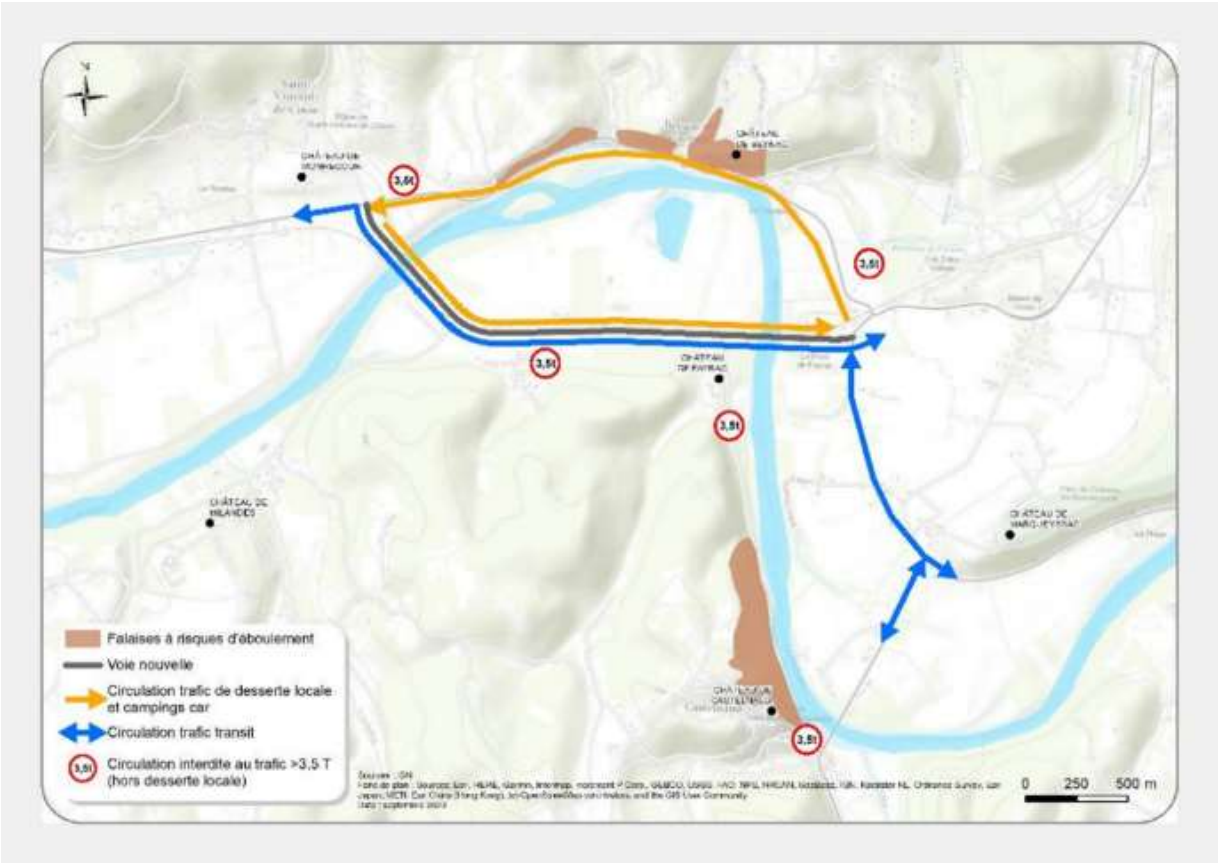


*Figure 13 : Plan de circulation*